



FLASH-INFO

NOUVEAU RÈGLEMENT (UE) 2024/3190 INTERDICTION DU BPA

Le bisphénol A (BPA) est un plastifiant utilisé dans la fabrication de certains matériaux en polysulfone et en polycarbonate de même que dans la formulation des résines epoxy pouvant être employées, entre autres, dans les revêtements de canettes, conserves ou cuves. Il peut aussi être utilisé dans les encres d'imprimerie, les colles et autres emballages. Le contact des denrées alimentaires avec ces matériaux peut entraîner une migration du BPA vers le produit provoquant ainsi une exposition du consommateur.

Classé comme perturbateur endocrinien (ECHA, 2017), d'autres dérivés ayant une structure chimique similaire ont été employés par les industriels comme substituts. Cependant, ces molécules peuvent également avoir un effet biologique (Anses, 2013). Elles sont pour certaines classées comme des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) et figurent dans l'Annexe XIV de la réglementation REACH.

Aussi, suite à une réévaluation du BPA, la Commission européenne a publié un nouveau règlement, (UE) 2024/3190, abrogeant le règlement (UE) 2018/213. Ce nouveau règlement interdit ce plastifiant et ses dérivés dans la fabrication des contenants entrant en contact avec les denrées alimentaires. Toutefois, deux dérogations autorisent l'utilisation spécifique du BPA dans la fabrication :

« D'assemblages de membranes de filtration en polysulfone, sous réserve de la restriction selon laquelle le BPA ne migre pas dans les denrées alimentaires »

et

« De vernis et de revêtements liquides à base d'epoxy appliqués à la surface desdits objets de grande capacité entrant en contact avec des denrées alimentaires, avec la restriction que le BPA ne doit pas migrer dans les denrées alimentaires », (règlement (UE) 2024/3190).

La période de transition à ce nouveau règlement (UE) 2024/3190 est de 18 mois (20 juillet 2026), mais un délai supplémentaire de 36 mois pourra être accordé afin de trouver une alternative (20 janvier 2028).

La migration de ces molécules étant favorisée par la présence d'éthanol, les matrices telles que les boissons alcoolisées sont plus sensibles de présenter une contamination. Un temps d'exposition élevé par exemple lors d'un élevage en cuve privilégie aussi la migration des bisphénols. Il est recommandé aux fabricants d'effectuer des tests de migration sur leurs matériaux et aux utilisateurs de contrôler les produits en contact avec des matériaux à risque.

Au laboratoire EXCELL, cette veille réglementaire associée à nos capacités de développement analytique nous permettent de proposer plusieurs formules analytiques ciblant les bisphénols.

	Pack BPA	Pack BPA & Co	Pack Bisphénol Family
Bisphénol A	•	•	•
Bisphénol F		•	•
Bisphénol B		•	•
Bisphénol S			•
BADGE			•
BFDGE			•
NODGE			•

Le pack Bisphénol Family permet de doser le Bisphénol A, certains de ses dérivés comme le Bisphénol F, le Bisphénol B, le Bisphénol S, et d'autres plastifiants appartenant à cette famille BADGE, BFDGE et les NODGE. Des packs plus réduits sont également disponibles pour vous permettre de doser uniquement le BPA ou le BPA associé au BPF et BPB.

Les méthodes d'analyses présentées au laboratoire Excell ont une limite de détection dans les vins, spiritueux (TAV < 50%vol) et autres boissons alcoolisées de 0.001 mg/kg ce qui est exigé par la réglementation européenne pour le dosage de ces composés dans les denrées alimentaires.

Pour toute question complémentaire

Zone Ouest de la France

Sandra Dias
sdias@labexcell.com
+33 (0)6 71 52 94 31

Zone Est de la France

Loïc Lafay
llafay@labexcell.com
+33 (0)7 85 60 52 13

Zone Sud de la France

Doriane Visse
dvisse@labexcell.com
+ 33 (0)6 88 16 91 83

Ombeline Malbrunot
omalbrunot@labexcell.com
+ 33 (0)7 88 77 10 11